

*Question présentée par le député :*  
*M. Jean Sanchez*

*Date de dépôt : 23 novembre 2015*

## **Question écrite urgente**

### **Catastrophe annoncée à l'aéroport de Genève**

Dans la nuit du 25 au 26 mai 2015, l'exercice d'urgence de Genève Aéroport nommée « Buteo » s'est déroulé en présence du magistrat chargé du DSE, conformément aux prescriptions en vigueur édictées par l'OFAC dépendant du DETEC. Le déroulement de cet exercice a fait l'objet d'un rapport remis aux différents partenaires ayant participé à l'exercice. Ce rapport relève certains dysfonctionnements importants en matière de gestion d'un événement majeur sur le territoire cantonal.

Un expert externe a été chargé de réaliser un rapport de recommandations en relation avec les différents dysfonctionnements relatés dans le rapport rédigé par Genève Aéroport.

Le cadre documentaire de l'analyse des risques et des dangers du canton de Genève identifie le problème lié au trafic aérien comme un élément important de sa gestion et des mesures à mettre en œuvre. L'échec du projet ConvergenceS et les nombreux changements consécutifs qui sont intervenus à l'aéroport au niveau du service de sécurité interpelle quant à la manière avec laquelle la gestion post-exercice des mesures correctrices sera prise en compte.

Genève Aéroport a pris la décision de réduire les effectifs du service de sécurité en fin de trafic et dans le même temps le SIS de la Ville de Genève cherche à engager des effectifs supplémentaires de manière justifiée. Il semble opportun de relever que l'étude permettant d'utiliser rationnellement les effectifs du service de sécurité et son matériel de pointe hors des heures de trafic dans le nord du canton n'ait pas fait l'objet d'une analyse financière détaillée permettant de confirmer à l'association des communes genevoises qui est chargée du financement partiel des moyens du SIS de la Ville de Genève que toutes les synergies ont été étudiées.

Les dysfonctionnements relevés durant l'exercice Buteo semblent confirmer le besoin impérieux de centraliser les ressources de conduite et d'intervention au niveau du canton afin de garantir une gestion la plus optimale des moyens en cas de catastrophe aérienne.

Le risque aérien étant identifié comme une des occurrences potentielles les plus élevées pour le canton, l'urgence de traiter ce point n'est plus à relever.

- 1) ***Que le magistrat chargé du DSE porte à connaissance du Grand Conseil les dysfonctionnements identifiés lors de l'exercice Buteo et les raisons de ces derniers.***
- 2) ***Que le magistrat chargé du DSE et le conseil d'administration de Genève Aéroport s'expriment sur les synergies immédiates possibles entre les services d'urgence du canton que sont le SSA et le SIS afin de garantir une couverture d'une catastrophe aérienne profitable à l'ensemble du canton et de ces concitoyens.***
- 3) ***Que le magistrat chargé du DSE et le conseil d'administration de Genève Aéroport s'expriment sur une possible fusion du SIS et du SSA avec effet immédiat afin de placer les deux entités sous une direction opérationnelle unique permettant d'optimiser les coûts et renforcer le SIS durant les heures de fermeture de l'exploitation de Genève Aéroport et assurer une conduite opérationnelle cantonale renforcée.***